

VD_OMNI FI.2018.0069 vom 16. April 2018

VD Tribunal cantonal, 2018-04-16, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_FI.2018.0069

FR: VD_OMNI FI.2018.0069 du 16 avril 2018

IT: VD_OMNI FI.2018.0069 del 16 aprile 2018

Regeste

A. _____/Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois, Administration cantonale des impôts | Irrecevabilité du recours pour défaut de paiement de l'avance de frais.

Erwägungen

E. 1

Le Tribunal de céans est compétent pour statuer; par rapport aux frais de sommation, il n'y a pas de procédure de réclamation (cf. CDAP FI.2018.0014 du 12 février 2018; FI.2017.0146 du 3 janvier 2018).

E. 2

Aux termes de l'art. 47 de la loi cantonale du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative (LPA-VD, RSV 173.36), le recourant est en principe tenu de fournir une avance de frais, à moins que l'autorité n'y renonce lorsque des circonstances particulières l'exigent (al. 2); l'autorité impartit un délai à la partie pour fournir cette avance et l'avertit qu'en cas de défaut de paiement dans le délai, elle n'entrera pas en matière sur le recours (al. 3). En vertu de l'art. 79 al. 1, 2^{ème} phrase, LPA-VD (applicable selon le renvoi de l'art. 99 LPA-VD), la décision attaquée doit être jointe à l'acte de recours. Lorsqu'une écriture est incomplète, le Tribunal impartit un bref délai à son auteur pour corriger le vice et l'informe que les envois pas complétés dans le délai peuvent être considérés comme retirés (cf. art. 27 al. 3 et 4 LPA-VD). L'avis du 16 mars 2018 est conforme à ces règles.

E. 3

La recourante n'a pas payé l'avance de frais dans le délai prescrit, ni demandé une prolongation de celui-ci, ni transmis la décision attaquée au Tribunal. Le recours est partant manifestement irrecevable. Cette décision peut être rendue selon la procédure simplifiée régie par l'art. 82 LPA-VD dans la composition du juge unique (art. 94 al. 1 let. d LPA-VD).

E. 4

Il se justifie de statuer sans frais judiciaires; il n'est pas alloué de dépens (art. 49, 50, 52, 55 et 56 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.